

CONFÉRENCE

« Débloquer le potentiel économique du littoral ivoirien grâce à l'économie bleue ».

Le samedi 15 février 2025, de 9 h 30 à 12 h 05 min, s'est déroulée à l'amphithéâtre 500 places de l'Université Polytechnique de San Pedro, une conférence sur le thème : « **Débloquer le potentiel économique du littoral ivoirien grâce à l'économie bleue** ».

La tenue de cette conférence rentre dans le cadre des conférences de l'Université Polytechnique de San Pedro (USP). Cette conférence avait pour cible les étudiants, les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs, l'ensemble du personnel administratif et technique de l'USP et toutes les populations du district du Bas Sassandra.

Plus de cinq cent (500) personnes ont pris part à cette conférence parmi lesquelles figuraient des personnalités administratives et politiques dont madame le Maire de la commune de San Pedro et quelques Directeurs Régionaux concernés par l'économie bleue.

L'objectif de cette activité académique était de connaître les moyens de déblocage de l'économie bleue qui est un levier pour le développement économique du littoral ivoirien. Il s'agissait d'informer les participants sur les principes de l'économie bleue et leur pertinence pour la Côte d'Ivoire.

L'activité s'est déroulée autour des points suivants : (i) l'ouverture de la conférence, (ii) déroulement de la conférence, (iii) l'allocution du maire de San Pedro, (iv) les échanges, (v) les mots de fin du Président de l'USP.

1. Ouverture de la conférence

La conférence a débuté par l'hymne nationale (Abidjanaise) qui a été chantée par l'ensemble des participants, suivie de l'allocution du Président de l'USP.

Dans son intervention, le Professeur Méké MÉÏTÉ, Président de l'USP, a salué tous les participants et les a invités à s'approprier cette conférence. Analysant la situation de l'insertion professionnelle, il a affirmé que l'économie bleue offre de nombreuses opportunités d'emploi et de richesse aux ivoiriens en général et aux populations du littoral en particulier. M. le Président a, par la suite, indiqué que cette conférence rentre dans le cadre

des conférences instituées par l'institution. Il également a montré le lien entre cette conférence et celle animée par le professeur MAKANE en 2023 sur le droit à la mer. Le Professeur a présenté M. Abou BAMBA, conférencier du jour, qui est un économiste de l'environnement avec une riche carrière de plus de 30 ans dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il est également conseiller à la présidence de la république pour les questions d'environnement, de climat et des océans. Le président a terminé son allocution en informant l'auditoire de la tenue prochaine d'un colloque sur l'économie bleue, qui sera organisée par l'UFR SDM, en novembre 2025 à l'USP.

2. L'allocution de Madame le maire de San Pedro

À sa prise de parole, madame le maire de la commune de San Pedro a affirmé que sa participation revêt d'une importance particulière car c'est la première fois qu'elle prend part aux conférences de l'USP, devenues un véritable rendez-vous du savoir et du partage intellectuel à San Pedro. Elle a souhaité la chaleureuse bienvenue et exprimé toute sa reconnaissance envers le conférencier du jour.

En outre, madame le maire s'est montrée très heureuse de constater que l'université, se fait un devoir d'être un carrefour d'échanges entre le milieu académique, les acteurs du développement et le reste du monde. Selon elle, cette ouverture est un gage de dynamisme et de progrès pour sa région. Madame le maire, a affirmé que sa présence à cette cérémonie témoigne de l'intérêt croissant pour la recherche, l'échange d'idées et le développement intellectuel dans sa circonscription. Elle a souhaité que l'université et la mairie de San Pedro œuvrent ensemble pour promouvoir l'excellence, la recherche et le développement durable.

La première magistrate de la ville de San Pedro a terminé son allocution en réaffirmant son engagement personnel et celui de la municipalité à accompagner toutes les initiatives visant à renforcer la collaboration entre USP et la mairie de San Pedro.

3. Animation de la conférence

À sa prise de parole, M. Abou BAMBA a remercié les autorités de l'USP pour le choix porté sur sa personne pour animer cette conférence. Ensuite, il a fait un bref rappel sur son parcours professionnel et exhorté les étudiants à redoubler d'effort afin de surmonter les différents obstacles qui se dresseront sur leur chemin.

Relativement à la conférence proprement dite, il a indiqué que son plan de communication s'articule autour de plusieurs points notamment (i) économie bleue, (ii) services et bénéfices

écosystémiques fournis par les océans et les zones côtières, (iii) Débloquer le potentiel économique du littoral ivoirien, (iv) Menaces et risques, v) opportunités, vi) conclusions / recommandations.

Après une brève introduction dans laquelle il a indiqué que les océans, nos côtes et les grands lacs comptent parmi nos ressources les plus précieuses, il a évoqué la situation de l'économie bleue aux USA qui se caractérise par l'hôtellerie, les loisirs, les productions du pétrole, du gaz et les transports maritimes, pourvoyeurs de nombreux emplois. Selon lui, la situation de l'économie bleue en Afrique en général et particulièrement en Côte d'Ivoire est différente de celle des USA car notre économie est marquée par des pollutions, l'érosion côtière avec un déficit en ressources halieutiques, une gestion fragmentée, la destruction des habitats, l'acidification et l'inaction.

Au niveau du premier point, le conférencier a donné une définition de l'économie bleue selon les Seychelles et les USA. Pour Seychelles, « la notion de l'économie bleue fait référence aux activités économiques qui se déroulent directement ou indirectement dans l'océan et dans les zones côtières, utilisent les produits de l'océan et apportent des biens et services aux activités océaniques ».

En ce qui concerne la définition donnée par les USA, elle stipule que « l'économie maritime comprend les activités qui se déroulent dans les zones marines ; utilisent des intrants essentiels des zones marines ; produisent des biens et services principalement destinés aux zones marines et se produisent en raison de la proximité des côtes, comme les résidences de vacances et les propriétés locatives ».

M. Abou BAMBA a résumé qu'une activité d'économie bleue bien gérée contribuera à une prospérité économique durable, ainsi qu'au bien-être social, culturel et environnemental.

Abordant le second point, il a informé les participants que de nombreux services et bénéfices écosystémiques sont fournis par les océans et les zones côtières. Au nombre de ces services et bénéfices écosystémiques, il a cité :

- Les biens de consommation à travers les voies maritimes (les poissons frais, le riz, le blé tendre, les boissons, le tabac et ses produits dérivés, les fruits et légumes, le lait et produits de la laiterie, le sucre et sucrerie) ;
- Les océans permettent le transport maritime à travers la construction des ports, des rades et des jetées. À ce niveau M. Abou BAMBA a exhorté les autorités et les

enseignants de l'USP à réfléchir sur les modalités de la construction des navires et la création de ports supplémentaires ;

- Le tourisme maritime et côtier à travers l'exploitation des plages. À ce sujet, il a mentionné l'aire marine protégée de Grand Béréby qui constitue aujourd'hui un lieu touristique.
- Énergies Renouvelables Maritimes grâce aux énergies éolienne, offshore et l'énergie marémotrice. Il a encouragé les enseignants de l'USP à mener des études dans le sens de la production de l'énergie éolienne dans la zone de San Pedro ;
- L'exploration minière sous-marine (cobalt, zircon, or, manganèse, fer et hydrocarbure) ;
- L'interconnexion avec les autres secteurs (communication internet).

Concernant le troisième point, le conférencier a indiqué que le déblocage du potentiel économique du littoral ivoirien se fera en appliquant les principes de l'économie bleue. S'agissant des principes, il a cité la bonne santé des écosystèmes marins et côtiers, une approche holistique, participative et intégrée qui tient compte des trois piliers du développement durable, de la coordination et la coopération régionale, la création et la répartition équitable des richesses, la protection et la sécurité des écosystèmes.

Le conférencier a par ailleurs indiqué que des obstacles peuvent entraver la mise en œuvre des principes de l'économie bleue en Côte d'Ivoire notamment le niveau actuel de pollution et de dégradation des cours d'eaux et des espaces côtiers, l'approche de gestion fragmentée actuelle, le manque de mécanisme de gouvernance appropriée des océans, le manque de ressources financières et de coopération régionale, le manque de capacités technologiques et le niveau actuel de pauvreté dans la zone côtière.

En ce qui concerne les opportunités pour la mise en œuvre des principes de l'économie bleue en Côte d'Ivoire, M Abou BAMBA n'a pas manqué de préciser que la Côte d'Ivoire dispose d'un littoral long de 560 km, de quatre grands bassins hydrographiques (les fleuves Comoé, Sassandra, Cavally, Bandama) et un système lagunaire unique au monde. Il a également mentionné l'existence d'un cadre législatif approprié qui régit le secteur. Selon lui, l'état de Côte d'Ivoire a fait de gros efforts à travers sa volonté politique, en mettant en place le plan national du développement et tous les outils de planification du développement ainsi

que les structures de recherche et d'enseignements tel que l'USP, le CRO, ARSTM pour booster l'économie bleue.

Pour terminer, le conférencier a recommandé aux ivoiriens de ne pas manquer la révolution de l'économie bleue qui constitue une alternative sûre pour un développement durable en Côte d'Ivoire. L'économie bleue est un facteur majeur de stabilité et de sécurité mais certaines conditions préalables doivent être remplies. Cela suppose l'implication des partenaires internationaux et la mise en place d'un mécanisme de gouvernance adéquat des océans et une action sur le terrain.

4. Echanges

La phase des échanges a été marquée par l'intervention de six étudiants qui ont posé des questions pertinentes auxquelles le conférencier a donné des réponses satisfaisantes.

5. Mots de fin du président de l'USP.

Dans son mot de fin, le Président de l'université a insisté sur la question de l'entrepreneuriat. Pour cela, il a exhorté les étudiants à mettre en place des projets d'entreprise qui leur permettra de se prendre en charge et d'être indépendants. Il a, pour finir, remercié le conférencier et toute l'assistance et a mis fin à cette fructueuse rencontre.